



Déclaration non prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité

2024



MILTIS 25 cours Albert Thomas – 69003 LYON
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité
SIREN Numéro 417 934 817

Conformément au Règlement UE 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022, il est apporté au public les précisions suivantes :

A ce jour, Miltis privilégie les placements vertueux pour la durabilité, toutefois cela ne fait pas l'objet d'une analyse formalisée.

Aussi, Miltis ne prend donc pas en considération de manière formalisée les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et n'a pas prévu de le faire dans un avenir proche, compte tenu de sa petite taille, et de son allocation stratégique.

Cette dernière est en effet majoritairement orientée vers des livrets et comptes bancaires, supports pour lesquels la notion de durabilité va de pair avec le fait de choisir des partenaires bancaires de tout premier plan, eux-mêmes soumis à des contraintes réglementaires fortes en la matière. Ce choix de ne travailler qu'avec des banques de premier plan est matérialisé dans notre politique de placement, et mis en œuvre au quotidien dans nos décisions d'investissement.